

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 22 MAI 2023

D.CN.2023-96

OBJET : ATTRIBUTION DE BOURSES MUNICIPALES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF "SÉJOUR DÉCOUVERTE"

Rapporteur : Jean-François DEGENNE

Nombre de Conseillers en exercice : 69
Nombre de Conseillers présents et représentés : 69
Délibération réceptionnée en Préfecture le 26 MAI 2023
Délibération publiée le 30 mai 2023

Le vingt deux mai deux mille vingt trois, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la ville d'Annecy, dûment convoqué en séance officielle le quinze mai deux mille vingt trois, s'est réuni dans la salle Cap Périaz, sous la présidence de François ASTORG, Maire.

PRÉSENTS :

ALI YAGOUB Abdelrahim, ALLARD Catherine, ANDRÉYS Etienne, ASTORG François, BARRY Olivier, BEAUJARD Alexandra, BERTRAND Marie, BOLY Cécile, BOUCHETIBAT Bilel, BOULAND Corinne, BOUVERAT Evelyne, BOVIER Christian, BUI-XUAN PICCHEDDA Karine, CERIATI MAURIS Odile, CHAMOSSET Philippe, COHEN Guillaume, DALL'AGLIO Sandrine, DEGENNE Jean-François, DELÉAN Thierry, DERIPPE-PERRADIN Joëlle, DESMOUCELLES Gaël, DIJEAU Isabelle, DIXNEUF Samuel, DUMONT Xavier, DUPERTHUY Denis, FARMER Chantale, GARCIA Sophie, GEAY Pierre, GERY Fabien, GRANGER Anthony, GRARD Séverine, GRÉBERT Fabienne, GUEDRON Aurélie, JULIEN Charlotte, LAFARIE Marion, LARDET Frédérique, LAYDEVANT Christiane, LECONTE Patrick, LEPAN Claire, MARIAS Benjamin, MARLE Viviane, MASSEIN Pierre-Louis, MESZAROS Thomas, MERMILLOD Stéphanie, MERMILLOD BLARDET Christelle, MODURIER Aurélien, MUGNIER Magali, MULATIER GACHET Alexandre, OSTERNAUD Xavier, PASQUIER Jean-Jacques, PETIT Christian, PEUGNIEZ Eric, PESSEY-MAGNIFIQUE Catherine, RIGAUT Jean-Luc, RIVIÈRE Chloé, SERRATE Bénédicte, TATU Guillaume, THOMÉ Jean-Luc, TOÉ Jean-Louis.

ONT DONNÉ PROCURATION :

AVET LE VEUF Elodie (pouvoir à DELÉAN Thierry), BANGUÉ Frédérique (pouvoir à CHAMOSSET Philippe), CECCHINEL Lola (pouvoir à SERRATE Bénédicte), DULELLARI Ornella (pouvoir à MERMILLOD Stéphanie), GRANGE Antoine (pouvoir à LEPAN Claire), KRIVOBOK Nicolas (pouvoir à TOÉ Jean-Louis), LEPAGE Sophie (pouvoir à COHEN Guillaume), PESSEY Tony (pouvoir à RIGAUT Jean-Luc), SAUTY Yannis (pouvoir à FARMER Chantale), SEGAUD-LABIDI Nora (pouvoir à MARIAS Benjamin).

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : GRANGER Anthony

OBJET : ATTRIBUTION DE BOURSES MUNICIPALES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF "SÉJOUR DÉCOUVERTE"

Rapporteur : Jean-François DEGENNE

Par délibération n° 2016-186 du 29 septembre 2016, le Conseil municipal a fixé les modalités du dispositif de la bourse « séjour découverte villes jumelles » puis, par délibération n° D.CN.2023-3 du 30 janvier 2023, a approuvé les modifications au règlement du dispositif élargi « séjour découverte »

Ce règlement prévoit notamment les dispositions suivantes :

- La Ville apporte son soutien financier sous la forme d'une bourse, pour accompagner les projets de mobilité à l'international des 18-30 ans, demeurant, étudiant ou travaillant sur le territoire de la commune d'Annecy.
- Le montant de la bourse, selon les modalités fixées à l'article 4 du règlement, prend en compte la destination, les modalités du séjour et la situation du demandeur.
- La bourse attribuée ne pourra excéder 70 % du coût total du projet de mobilité en tenant compte des limites suivantes :
 - 2 000 € au maximum, lorsque le/la bénéficiaire ne reçoit aucune rémunération dans le cadre de sa mobilité ;
 - 500 € au maximum, dans le cas d'une rémunération équivalant au salaire minimum du pays, pour un séjour effectué dans une ville partenaire d'Annecy, la bourse étant limitée à une participation aux frais de transport.

Par délibération n°D.CN.2023-41 du 27 mars 2023, une enveloppe budgétaire de 17 000 € a été affectée au titre du dispositif « Séjour découverte » pour l'année 2023.

Tenant compte des éléments précités, les membres de la Commission d'examen se sont réunis, le 12 avril 2023, afin d'établir la liste des bénéficiaires et le montant des bourses.

Aussi, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** le montant de la bourse municipale proposé pour chacun des candidats suivants :
 - Dans le cadre d'une mobilité en Allemagne
 - 1/ Marie MANOUVRIER, pour un emploi été aux espaces verts de la ville de Bayreuth, séjour d'une durée de 31 jours du 1^{er} au 31 août 2023, une bourse de 250 € ;
 - 2/ Alexandre BOS, pour un emploi été à l'Office de Tourisme, ville de Bayreuth, séjour d'une durée de 31 jours du 1^{er} au 31 août 2023, une bourse de 250 €.
 - Dans le cadre d'une mobilité au Canada
 - 3/ Jonathan ETAIX, pour un stage au Carrefour Jeunesse Emploi, de la ville de Sainte-Thérèse, séjour d'une durée de 37 jours du 29 juin au 05 août 2023, une bourse de 900 € ;
 - 4/ Oumaïma BELALIT, pour un stage à la Chambre de commerce, ville de Sainte-Thérèse, séjour d'une durée de 37 jours du 29 juin au 05 août 2023, une bourse de 900 € ;
 - 5/ Adrien FEBVREL, pour un stage à la bibliothèque municipale de la ville de Sainte-Thérèse, séjour d'une durée de 37 jours du 29 juin au 05 août 2023, une bourse de 900 € ;
 - 6/ Amira BENTALEB, pour un stage à la Maison des Jeunes de la ville de Sainte-Thérèse, séjour d'une durée de 37 jours du 29 juin au 05 août 2023, une bourse de 1 000 € ;

7/ Bertille BOURDEL, pour un projet d'étude « Ile Vancouver : la connexion des habitants à leur terre à travers la nourriture », ville de Sooke, séjour organisé en autonomie d'une durée de 23 jours du 4 au 27 juillet 2023, une bourse de 1 100 €.

- Dans le cadre d'une mobilité en Italie

8/ Léa BASSET, pour un stage à l'Auberge de Jeunesse, ville de Vicenza, séjour d'une durée de 27 jours du 4 au 30 juin 2023, une bourse de 100 € ;

9/ Owen LE RAY, pour un stage à l'Auberge de Jeunesse, ville de Vicenza, séjour d'une durée de 27 jours du 31 juillet au 26 août 2023, une bourse de 100 €.

- **AUTORISER** Monsieur le Maire d'Annecy, ou son représentant, à signer la convention correspondante avec chacun des bénéficiaires.

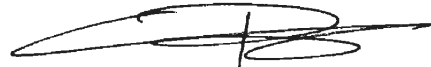
La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 69 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Le Secrétaire de séance
GRANGER Anthony
Conseiller municipal



Pour extrait conforme
Par délégation du Maire
BRANDO Christelle
Cheffe du service
de la Vie de l'Assemblée



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de la Ville d'Annecy dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens, www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse de la ville d'Annecy, si un recours gracieux a été préalablement déposé.